

Compte rendu du Conseil Communautaire du 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze du mois d'avril, les membres du conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie de Morlaàs, place Saint Foy, sous la présidence de Monsieur Arthur FINZI.

Date de la convocation : 30 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 98

Présents : M. Romain MORLANNE (Aast), Mme Myriam CUILLET (Abère), M. Christian ROCHÉ (Andoins), M. Guillaume CHASSERIAU (suppléant Anoye), Mme Martine LOUSTAU (Arrien), M. Michel CANTOUNET (Arroses), M. Bernard BURON (Barinque), M. Claude LAGARRUE (Bassillon-Vauze), M. Paul CAZENAVE (suppléant Bernadets), M. François DUBERTRAND (Bétracq), M. Thierry CARRERE (Buros), Mme Marie-Claude CHATELIN (Buros), Mme Josiane VAUTTIER (Buros), M. Robert GAYE (Castillon-Lembeye), M. Raymond SANROT (Corbère-Aberes), M. Pascal BOURGUINAT (Cosledaa-Lube-Boast), Mme Maité HORMIDAS (suppléante Crouseilles), Mme Régine BERGERET (Especchède), M. Jean-Pierre BARRERE (Espoey), M. Pierre PEILHET (Gayon), Mme Martine MONTAGUT (Ger), M. Jean-Michel PATAcq (Ger), M. Bernard POUBLAN (Ger), M. Thierry MONDAT (suppléant Gerderest), M. André MAGENDIE (Gomer), Mme Yolande COUSTET (Higuères-Souye), Mme Martine HURBAIN (Lalongue), M. Patrick BARBE (Lannecaube), M. Michel JANTROY (Lassere), M. Jean-Michel DESSÉRÉ (Lembeye), M. Bernard MARCENAY (Lespielle), M. Jean-Paul LAGARRUE (Limendous), M. Philippe SOUBIELLE-CLOS (Livron), M. Frédéric LAHORE (Lourenties), M. Daniel VELEZ (Lucgarier), M. Arnaud BRIERE (Lussagnet-Lusson), Mme Eliane CAPDEVIELLE (Maspie-Lalonquere-Juillacq), M. Robert CARTER (Maucor), M. Alain DEPOORTER (Monassut-Audiracq), Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX (Monpezat), M. Gérard CONGIU (Morlaàs), M. Robert DEMONTE (Morlaàs), M. Dino FORTÉ (Morlaàs), M. Joël SEGOT (Morlaàs), M. Claude BORDE-BAYLACQ (Nousty), M. Gilbert DAVID (Nousty), Mme Sylvie POUTS (Nousty), M. Pierre ARMAU (Peyrelongue-Abos), M. Serge PARZANI (suppléant Ponson-Dessus), Mme Françoise LARRÉ (Pontacq), M. Henri SOUSBIELLE (Pontacq), M. Christophe VOISIN (Pontacq), M. Alban LACAZE (Rioupeyrus), M. Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), M. Arthur FINZI (Saint-Castin), M. Christian CASTERAN (Saint-Jammes), M. Philippe CASTETS (Samsons-Lion), M. Lucien LARROZE (Sedzère), M. Jacques POTHUAUD (suppléant Serres-Morlaàs), M. Michel CHANTRE (Simacourbe), Mme Dominique BAZES (Soumoulou), M. Alain TREPEU (Soumoulou), Mme Sylvette NOGUES (Urost),

Représentés M. Michel ARRIBE (Buros) ayant donné pouvoir à Mme Josiane VAUTTIER, M. Michel MAGENDIE (Gabaston) ayant donné pouvoir à M. Christian CASTERAN, Mme Evelyne PONNEAU (Ger) ayant donné pouvoir à Mme Martine MONTAGUT, Mme Isabelle MONTAUBAN (Luc-Armau) ayant donné pouvoir à M. Michel CHANTRE, Mme Chrystelle CAZENAVE (Pontacq) ayant donné pouvoir à Mme Françoise LARRÉ, M. Didier LARRAZABAL (Pontacq) ayant donné pouvoir à M. Henri SOUSBIELLE, M. Bernard MASSIGNAN (Soumoulou) ayant donné pouvoir à M. Alain TREPEU,

Absents excusés : Mme Christelle DESCLAUX (Anos), Mme Marie-Odile RIGAUD (Arricau-Bordes), M. Philippe TRUCO (Aurions-Idernes), M. Vincent ROUSTAA (Baleix), M. Maurice MINVILLE (Barzun), M. Francis SEBAT (Bédeille), M. Charles MURILLO (Cadillon), M. Jean-Pierre JEANTET (Escoubès), M. Jean-Michel VIGNAU (Escures), M. Xavier BOUDIGUE (Eslourenties-Daban), M. Jean-Jacques LASCASSIES (Espoey), M. Olivier LARBIOUZE (Hours), M. Eric NOUNY (Lespourcy), M. Bernard CACHEIRO (Lombia), M. Christian ROUMIGOU (Lucarre), M. Marc GAIRIN (Momy), M. Gabriel HUGUES (Moncaup), Mme Sandrine COPIN-CAZALIS (Morlaàs), M. Pierre COSTE (Morlaàs), Mme Huguette DOMENGES (Morlaàs), M. Jean-Claude GARIMBAY (Morlaàs), Mme Eliane LAPORTE-LIBSON (Morlaàs), Mme Pierrette LASSEGNORE (Morlaàs), M. Jean-Marc FOURCADE (Ouillon), Mme Monique LARBEYOU (Pontacq), M. Benoît MARINÉ (Saint-Laurent-Bretagne), M. Bernard LASSERE (Saubole), M. René BAUD (Séméacq-Blachon),
Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX a été élue secrétaire.

Après avoir effectué l'appel nominal des élus, le Président a constaté que les règles de quorum étaient acquises.

Le compte rendu de la séance du 14 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE Conseil Départemental D'accès Au Droit

Le Groupement d'Intérêt Public Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques a été créé pour le 10 mars en 2008. Il devrait être prolongé par décision d'approbation par les autorités compétentes pour la même durée avant le 27 décembre 2018.

L'objet de ce GIP consiste en l'aide à l'accès au droit. Il est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées. Il est saisi, pour information, de tout projet d'action relatif à l'accès au droit préalablement à sa mise en œuvre et, pour avis, de toute demande de concours financier de l'Etat préalablement à son attribution. Il participe à la mise en œuvre d'une politique locale de résolution aimable des différends. Il peut développer des actions communes avec d'autres conseils départementaux d'accès au droit. Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours. Il peut participer au financement des actions poursuivies.

Ses ressources comprennent :

- les contributions financières de ses membres (0.20€ par habitant en ce qui concerne les établissements publics de coopération intercommunale) ;
- la mise à disposition sans contrepartie financière de personnels qui continuent à être rémunérés par l'un des membres,
- la mise à disposition des locaux,
- la mise à disposition d'équipements et de matériel qui reste la propriété du membre,
- les subventions,
- toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement, dont la valeur est appréciée d'un commun accord.

Sont membres de droit du GIP : l'Etat, représenté par le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, par le président du tribunal de grande instance de Pau et par le procureur de la République près ledit tribunal ; le Département ; l'association départementale des maires, l'Ordre des avocats du Barreau de Pau, la caisse de règlements pécuniaires du barreau de Pau, la chambre départementale des huissiers de justice, la chambre interdépartementale des notaires de Pyrénées-Atlantiques, des Landes et des Hautes-Pyrénées ‘section P-A) ; l'Union régionale des conciliations de Justice (section Pyrénées-Atlantiques).

Sont membres associés avec voix délibérative : les intercommunautés du Département (en cours de délibération), la Caisse d'Allocations Familiales, l'Association Pyrénéeenne d'Aide aux Victimes et de Médiation, l'Association de Contrôle Judiciaire du Pays Basque, l'AEFH64-CIDFF, Centre d'information sur les Droits des femmes et des familles, l'UFC que choisir, l'AERM64, Association Espace Rencontre et Médiation, l'Ordre des Avocats du Barreau de Bayonne représenté par son Bâtonnier.

Enfin peuvent y siéger avec voix consultative des personnes qualifiées : le Président du tribunal de grande instance de Bayonne, les directeurs de maisons d'arrêt de Pau et de Bayonne et le directeur départemental services pénitentiaires d'insertion et de probation ; le directeur des services départementaux de l'Education Nationale le directeur territorial Aquitaine Sud de la protection judiciaire de la Jeunesse.

Compte tenu de l'intérêt que représentait pour ses habitants l'engagement de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn auprès du GIP Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées Atlantiques, il est proposé à l'Assemblée communautaire de :

- adhérer au GIP Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques en tant que membre associé,
- participer financièrement à la mission du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques sur la base définie de 0,20 € par habitant,
- désigner le représentant de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au sein du GIP Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

Après avis favorable du bureau le 29 mars dernier, compte tenu de l'intérêt que représente pour ses habitants l'engagement de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn auprès du GIP Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au GIP Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques en tant que membre associé ;
- DECIDE de participer financièrement à la mission du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques sur la base définie de 0,20 € par habitant ;
- DESIGNE M. Jean-Pierre BARRERE en qualité de représentant de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au sein du GIP Communauté de Communes du Nord Est Béarn ;
- CHARGE le Président ou le 1^{er} Vice-Président de signer tous les documents afférents aux présentes décisions.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE :

ABSTENTIONS :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. DOCUMENTS D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Castin. Approbation

Rapporteur : M. Alain TREPEU, 7^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLUI – SCOT – PLH – Service Autorisation des Droits des Sols,

La commune de SAINT-CASTIN a engagé par délibération en date du 2 mars 2015 la révision du POS et sa transformation en PLU pour :

- définir les conditions du développement urbain dans le cadre des contraintes environnementales et paysagères ;
- assurer la pérennité de l'activité agricole ;
- intégrer le nouveau contexte législatif et réglementaire.

Le Plan d'Aménagement et Développement Durables (PADD) a été débattu par le conseil municipal le 26 janvier 2016. La commune de Saint-Castin a ainsi retenu 3 grands axes pour son développement communal :

- l'évolution urbaine et l'accueil de la population ;
- la protection et la valorisation de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie ;
- le soutien à l'économie et l'accompagnement en matière de déplacements, d'infrastructures et d'équipements publics.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes exerce la compétence « Plan local d'Urbanisme documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Par délibération en date du 8 mars 2017, la commune de Saint-Castin a autorisé l'autorité compétente àachever la procédure.

Le 13 juin 2017, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) décide de ne pas soumettre le projet de PLU à évaluation environnementale.

La communauté de communes a arrêté le projet de PLU en date du 29 juin 2017. Le dossier a alors été envoyé pour avis aux personnes publiques associées (PPA). Les avis suivants ont été recueillis :

- Le 21 juillet 2017, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) a indiqué ne pas avoir d'observations sur le projet.
- Le 30 août 2017, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a indiqué ne pas émettre de réserve particulière sur le projet.
- Le 13 septembre 2017, RTE a constaté que les ouvrages et leurs servitudes étaient correctement reportés dans les annexes du PLU et a transmis une note d'information relative à la servitude I4 pouvant également être annexée au PLU.
- Le 6 octobre 2017, le Syndicat Mixte du Grand Pau a rendu un avis favorable sur le projet.
- Le 6 octobre 2017, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a rendu un avis favorable : à la délimitation du STECAL Nhe sous réserve d'indiquer les conditions limitatives d'emprise des constructions autorisées et sur le règlement des zones A et N relatif aux conditions d'édification des extensions et des annexes des habitations existantes sous réserve de le compléter par des règles de hauteur pour l'édification des annexes aux constructions d'habitations existantes.
- Le 11 octobre 2017, l'Etat a indiqué que le projet est globalement satisfaisant et plutôt positif du point de vue de la gestion économe de l'espace. Il demande néanmoins que des précisions soient apportées sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour les rendre plus prescriptives.
- Le 16 octobre 2017, la Chambre d'Agriculture a rendu un avis favorable, sous réserve de quelques modifications.

Conformément à l'arrêté n°2017-2911-2.1, le projet de PLU a été soumis à l'enquête publique en date du 29 novembre 2017. Celle-ci s'est déroulée du 9 janvier au 12 février 2018 inclus. Treize observations et douze courriers ou courriels ont été déposés lors de l'enquête. Les observations formulées pendant l'enquête publique font état de demandes particulières vis-à-vis du classement en secteur constructible de certains terrains, cinq observations concernent des demandes visant à identifier des bâtiments pouvant être autorisés à changer de destination et une question concerne une servitude de passage dans un secteur d'orientations d'aménagement et de programmation. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur l'ont conduit à émettre un avis favorable sur le projet de PLU, sans réserves.

Pour tenir compte des avis des personnes publiques associées joints au dossier et des observations émises lors de l'enquête publique, les modifications suivantes ont été apportées au document arrêté :

- modifications apportées au rapport de présentation :
 - compléments concernant le classement en zone Ni des secteurs identifiés dans l'atlas départemental des zones inondables,
 - rectification d'une erreur matérielle concernant le nombre d'élevages relevant du RSD dans le diagnostic agricole,
 - mises à jour au regard de modifications apportées aux autres pièces du dossier,
- modifications apportées au règlement :
 - complément à l'article 13 des zones U et AU concernant la gestion des eaux pluviales,
 - modification de l'article 2 de la zone N pour réglementer les possibilités de construire en zones Ni,
 - suppression du 2^{ème} paragraphe de l'article 2 de la zone A,
 - complément du règlement des zones A et N par des règles de hauteur pour l'édification des annexes aux constructions d'habitations existantes,
 - complément du règlement de la zone N par des règles d'emprise au sol dans le secteur Nhe,

- modifications apportées au document graphique :
 - création de secteurs Ni (zone naturelle pouvant être affectée par un risque d'inondation par débordements de cours d'eau) correspondant aux zones inondables identifiées dans l'atlas départemental des zones inondables,
 - reclassement en zone A des parcelles A n°915, 257 et 913,
 - identification de bâtiments pouvant être autorisés à changer de destination : parcelles A n°257, 270, 149, 1141 et B n°1202 ,
- modifications apportées aux annexes :
 - ajout de la note d'information relative à la servitude I4 transmise par RTE.

M. Arthur FINZI, Maire de Saint-Castin, ne prend pas part au vote.

Considérant que le P.L.U., tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme,

- DECIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Castin, tel qu'il est annexé à la présente.

VOTANTS : 69

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Instauration de la déclaration préalable de clôture sur l'ensemble du territoire communal de Saint-Castin

Rapporteur : M. Alain TREPEU, 7^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLUI – SCOT – PLH – Service Autorisation des Droits des Sols,

Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme. A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

Ainsi l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme stipule que « Doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située :

- « *Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article L.631-1 du Code du Patrimoine ou dans les abords des monuments historiques définis à l'article L.621-30 du Code du Patrimoine ;*
- Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles L.341-1 et L.341-2 du Code de l'Environnement ;*
- Dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L.151-19 ou de l'article L.151-23.*
- Dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration ».*

Il s'agit d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles établies dans les documents d'urbanisme.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil communautaire d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Castin.

Après avoir entendu le 7^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLUI -SCOT- PLH- Service Autorisation des Droits des Sols dans ses explications complémentaires, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- INSTAURE la procédure de déclaration préalable pour les clôtures sur l'ensemble de la commune de Saint-Castin.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

FINANCES

Redevance d'occupation du domaine public

Rapporteur : Mme Martine LOUSTAU, 15^{ème} Vice-Présidente en charge du Développement Economique : Agriculture - Viticulture,

Il est rappelé à l'assemblée les principes fondamentaux régissant les autorisations temporaires d'occupation à titre privatif du document public :

- Article L.2122-1 alinéa 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. » ;

- Article L.2122-2 alinéa 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire. » ;

- Article L.2122-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « L'autorisation mentionnée à l'article L. 2122-1 présente un caractère précaire et révocable. » ;

- Article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier. Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement :

1. Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;
2. Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ;
3. Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares ;
4. Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé.

En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement ».

Le Président a été saisi de deux demandes d'occupation du domaine public, en l'espèce la placette située à l'entrée de la zone de Berlanne à Morlaàs :

- un point de livraison pour un éleveur de porcs (2 heures par semaine) ;
- un point de vente de plants bio par un maraîcher entre avril et juin (2 h par semaine).

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de fixer le tarif d'occupation à 10 € par mois.

Après avoir entendu la 15^{ème} Vice-Présidente en charge en charge du Développement Economique : Agriculture - Viticulture, dans ses explications complémentaires, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les propositions énoncées ;
- CHARGE le Président et le 1^{er} Vice-Président de signer tous les documents y afférents.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Budget annexe Photovoltaïque 2018

Rapporteur : M. Jean-Pierre BARRERE, 1^{er} Vice-Président en charge en charge des Finances,

Le budget prévisionnel était à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances.

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		5 863,24		19 706,70	0,00	25 569,94
Opérations de l'exercice	11 289,96	5 426,72	29 296,66	9 589,96	40 586,62	15 016,68
TOTAUX	11 289,96	11 289,96	29 296,66	29 296,66	40 586,62	40 586,62

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Pour mémoire			
Dépenses	BP 2018	CA 2017	BP 2017
011 - Charges à caractère général	1 700,00	660,00	1 600,00
6156 - Maintenance	1 500,00	660,00	1 500,00
637 - Autres impôts et taxes	200,00		100,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	1 700,00	660,00	1 600,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	4 348,06	4 348,06	4 348,06
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	4 348,06	4 348,06	4 348,06
023-Virement section d'investissement	5 241,90	-	4 201,90
Total des opérations d'ordre	9 589,96	4 348,06	8 549,96

Pour mémoire			
Recettes	BP 2018	CA 2017	BP 2017
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 000,00	5 721,34	5 000,00
707 - Vente de marchandises (électricité revendue à ERDF)	5 000,00	5 721,34	5 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation	5 000,00	5 721,34	5 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	426,72	426,72	426,72
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cppte de résul.	426,72	426,72	426,72
Total des opérations d'ordre	426,72	426,72	426,72
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	5 426,72	6 148,06	5 426,72

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (A)	11 289,96	5 008,06	10 149,96
--	-----------	----------	-----------

+ 002 - Excédent d'exploitation n-1 reporté	5 863,24	4 723,24	4 723,24
---	----------	----------	----------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 289,96	10 871,30	10 149,96
---	-----------	-----------	-----------

Il s'agit d'encaisser la recette émanant de la production des panneaux situés sur le toit de la Maison de la Communauté (5 000 €).

Les seules dépenses réelles concernent l'entretien des panneaux (1 500 €) et une provision de 200 € pour paiement de la taxe sur l'électricité.

Section d'investissement :

Pour mémoire			
Dépenses	BP 2018	CA 2017	BP 2017
21 - Immobilisations corporelles	28 869,94	0,00	23 908,60
2151 - Installations complexes	28 869,94	0,00	23 908,60
Total des dépenses réelles d'investissement	28 869,94	-	23 908,60
040- Opérations d'ordre entre sections	426,72	426,72	426,72

Pour mémoire			
Recettes	BP 2018	CA 2017	BP 2017
021-virement section fonctionnement	5 241,90		4 201,90
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 348,06	4 348,06	4 348,06
28153- Installations à caractère spécifique	4 348,06	4 348,06	4 348,06
Total des recettes d'ordre	9 589,96	4 348,06	8 549,96

13913- Départements	426,72	426,72	426,72	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	9 589,96	4 348,06	8 549,96
Total des dépenses d'ordre	426,72	426,72	426,72	+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	19 706,70	15 785,36	15 785,36
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	29 296,66	426,72	24 335,32	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 296,66	20 133,42	24 335,32

Il a été approvisionné une somme de 28 869 € pour faire face au remplacement de panneaux défectueux.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « Photovoltaïque » pour 2018 arrêté comme présenté :
 - o au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre des opérations pour la section investissement.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Budget annexe Régie des Transports Scolaires 2018

Rapporteur : M. Michel CHANTRE, 2^{ème} Vice-Président en charge du Lien Social : ruralité – Services à la personne – Habitat Logement – Transport Mobilité,

Le budget prévisionnel était à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances. Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		165 090,65		197 249,07	0,00	362 339,72
Opérations de l'exercice	622 890,65	457 800,00	364 749,07	167 500,00	987 639,72	625 300,00
TOTAUX	622 890,65	622 890,65	364 749 ;07	364 749 ;07	987 639,72	987 639,72

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement					
N° Compte	Intitulé	BP 2017		CA 2017	Propositions 2018
		Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	
	Chapitre 011 : Charges à caractère général	296 950,00 €		178 490,08 €	381 060,00 €
6 063	fournitures d'entretien / petit équipement	10 000,00 €		3 768,56 €	10 000,00 €
6 064	fournitures administratives	200,00 €		3,78 €	100,00 €
6 066	carburant	68 000,00 €		62 263,43 €	68 000,00 €
611	sous-traitance générale	132 000,00 €		20 713,32 €	215 000,00 €
61 551	matériel roulant	70 000,00 €		78 097,97 €	75 000,00 €
61 558	Autres biens mobiliers (entretien extincteurs)	150,00 €		0,00 €	0,00 €
6 161	assurance (bus et personnel)	15 000,00 €		11 846,52 €	11 500,00 €
6 238	divers (gerbe)	200,00 €		0,00 €	0,00 €
6 256	frais déplacement mission	200,00 €		0,00 €	200,00 €
6 257	fêtes et réceptions	500,00 €		1 378,40 €	500,00 €
6 261	frais d'affranchissement	200,00 €		0,00 €	200,00 €
6 262	frais de télécommunication	500,00 €		387,74 €	560,00 €
6 354	droits d'enregistrement et de timbre	0,00 €		30,36 €	0,00 €
	Chapitre 012 : Charges de personnel	173 095,00 €		173 448,33 €	194 261,44 €
6 215	personnel affecté par la CdC	22 775,00 €		22 775,00 €	22 775,00 €

6 313	formation FCO	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
6 331	Versement de transport	0,00 €	1 844,32 €	1 911,12 €
6 332	cotisation Fonds National Allocation Logement	20,00 €	160,44 €	137,68 €
6 336	cotisation CNFPT CDG64	1 750,00 €	1 333,00 €	1 485,44 €
6 411	salaires	100 000,00 €	106 500,72 €	117 101,85 €
6 413	Primes et gratification (cotisation MNT)	150,00 €	122,75 €	109,80 €
6 415	supplément familial (caisse des dépôts et des consignations)	1 000,00 €	578,00 €	512,39 €
6 451	charges sociales URSSAF	30 000,00 €	29 593,34 €	31 567,07 €

N° Compte	Intitulé	BP 2017	CA 2017	Propositions 2018
		Pour mémoire	Pour mémoire	
6 453	IRCANTEC	12 500,00 €	8 791,01 €	11 930,76 €
6 454	ASSEDIC	2 000,00 €	1 655,99 €	1 080,33 €
6 455	cotisation pour assurance du personnel			1 450,00 €
6 458	organismes sociaux	400,00 €	0,00 €	1 500,00 €
6 475	médecine du travail	1 000,00 €	93,76 €	1 200,00 €
Chapitre 66 : Charges financières		7 772,00 €	12 391,82 €	6 216,39 €
66 111	intérêts réglés	9 000,00 €	8 938,87 €	6 500,00 €
66 112	intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-1 228,00 €	3 452,95 €	-1 283,61 €
66 121	Montant total des ICNE de l'exercice			2 169,34 €
66 122	Montant total des ICNE de l'année précédente			3 452,95 €
668	frais de banque			1 000,00 €
675	valeur comptable des immobilisations cédées opé (anc bus)	13 618,00 €	0,00 €	
6 811	dotations aux amortissements	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
022	dépenses imprévues	14 454,00 €		3 852,82 €
		724 256,00 €	401 830,23 €	622 890,65 €

Recettes FONCTIONNEMENT				
N° Compte		Propositions 2017	CA 2017	Propositions 2018
6419	Remboursement Indemnités journalières		2 014,31 €	10 800,00 €
7 087	remboursement de frais	7 000 €	32 720 €	9 000 €
7 472	subvention d'exploitation Région	439 188 €	443 485 €	438 000 €
775	revente du véhicule opération d'ordre	8 500,00 €	0,00 €	
002	résultat fonctionnement reporté	88 701,00 €	88 701,50 €	165 090,65 €
23	virement section			
		543 389,00 €	566 920,88 €	622 890,65 €

Il s'agit bien entendu du transport des enfants du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Lembeye en Vic Bilh vers les classes maternelles, primaires du secteur et le collège de Lembeye. La CCNEB est autorité organisatrice de 2nd rang (AO2), la Région Nouvelle Aquitaine octroyant une subvention d'exploitation (438 000 € estimés). Des réorganisations seront à prévoir durant l'année 2018 aussi bien sur la Direction que sur les répercussions du passage à la semaine de 4 jours.

Section d'investissement :

N° Compte	Intitulé	Dépenses		
		Pour mémoire		Propositions 2018
		BP 2017	CA 2017	
2 182	matériel de transport	212 617,00 €	0,00 €	306 754,07 €
1 641	remboursement K emprunt emprunt achat car sup 2008 emprunt achat car sup 2012	55 498,00 €	55 498,00 €	57 995,00 €

	emprunt achat car sup 2013	268 115,00 €	55 498,00 €	364 749,07 €
--	----------------------------	--------------	-------------	--------------

Recettes				
N° Compte	Intitulé	Pour mémoire		Propositions 2018
		BP 2017	CA 2017	
1 641	Emprunt			130 000,00
10222	FCTVA	1 750,00 €		
2182	Matériel de transport	13 618,00 €		
28182	amortissement mat, transports	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
001	résultat investissement reporté	215 247,00 €	215 247,07 €	197 249,07 €
		268 115,00 €	252 747,07 €	364 749,07 €

Est prévu l'achat rendu indispensable de deux bus de 17 places, financé en partie par un emprunt , pour le montant de l'annuité venant à échéance en 2018.

M. CHANTRE : un travail devra se faire dans les prochaines semaines du fait du passage à la semaine de 4 jours (diminution du temps de travail entre 1h et 1h30 »). Des propositions seront donc faites en bureau.

Le Président précise qu'il faudra passer la question de cet emploi du temps de travail en Conseil Technique avant le bureau. Il informe ses collègues du « temps de mercredi » dont le Ministère de l'Education Nationale a parlé ces derniers jours.

M. LAHORE souhaite préciser que cela ne coûte rien à la Communauté de Communes du Nord Est Béarn. C'est important.

Le Président constate qu'effectivement c'est une mécanique remarquable en termes budgétaires.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « Régie des Transports Scolaires » pour 2018 arrêté comme présenté :
 - o au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre des opérations pour la section investissement.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Budget annexe Office de Tourisme du Pays de Morlaàs 2018

Rapporteur : M. Christian ROCHÉ, 14^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique : Tourisme – Agritourisme – Enotourisme,

Le budget prévisionnel était à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances.

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		16 309,11	0,00	20 933,73	0,00	37 242,84
Opérations de l'exercice	166 893,22	150 584,11	32 332,22	11 398,49	199 225,44	161 982,60
TOTAUX	166 893,22	166 893,22	32 332,22	32 332,22	199 225,44	199 225,44

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

DÉPENSES	Propositions BP 2018	Pour mémoire CA 2017
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 940,00	67 726,87
60611- Eau et assainissement	65,00	65,13
60622- Carburants	300,00	35,00
60631- Fournitures d' entretien	300,00	235,86
60632- fournitures petit équipement	3 200,00	2 522,50
6064- fournitures administratives	1 500,00	1 040,58
611-Contrats de prestations de services	500,00	380,00
6132- Locations immobilières	5 100,00	5 513,31
6135 - Locations mobilières	1 500,00	3 308,83
61521- Terrains	30 000,00	29 340,00
61558- Autres biens mobiliers	500,00	
6156- maintenance	900,00	884,39
616 - Prime d'assurance	1 200,00	1 063,29
6182-Documentation générale et technique	150,00	62,13
6188- Autres frais divers	3 500,00	2 392,60
6225- Indemnités au comptable	330,00	330,00

DÉPENSES	Propositions BP 2018	Pour mémoire CA 2017
6231- Annonces et insertion	2 900,00	1 596,67
6232- Fêtes et cérémonies	4 500,00	3 628,58
6236- Catalogues et imprimés	12 000,00	10 829,64
6237 - Publications	2 000,00	1 284,00
6238 - Divers	300,00	900,00
6247 - Transport collectif	300,00	0,00
6251- Voyages et déplacements	500,00	173,52
6261- frais d'affranchissement	400,00	379,36
6262- Frais de télécommunication	1 300,00	1 223,98
6281 - Concours divers	7 000,00	400,00
62871- Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	4 695,00	137,50
012. DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	74 664,00	70 454,05
6215- Personnel affecté par la coll. De rattachement	74 664,00	70 454,05
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	50,00
678- Autres charges exceptionnelles	100,00	50,00
022- DEPENSES IMPREVUES		
Total des opérations réelles	159 704,00	138 230,92
68- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 189,22	1 862,19
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	7 189,22	1 862,19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	166 893,22	140 093,11

RECETTES	Propositions BP 2018	Pour mémoire CA 2017
70- VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SCE, MARCHANDISES	21 000,00	24 908,00
7078- Autres marchandises	21 000,00	24 908,00
74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	129 584,11	99 821,00
7473 - Département		9 821,00
7478- Autres organismes	129 584,11	90 000,00
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS		151,04
7788- Autres produits exceptionnels		151,04
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	150 584,11	124 880,04

002- Résultat de fonctionnement reporté	16 309,11	31 522,18
---	-----------	-----------

Il s'agit de faire face au fonctionnement courant de l'Office de Tourisme du Pays de Morlaàs. Deux agents communautaires, appartenant au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine, sont mis à disposition de l'Office, auxquels viendra s'ajouter un stagiaire pendant 5 mois. Les frais sont remboursés intégralement au budget général – dépense de 74 664,00 € au budget de l'Office et recette équivalente au budget général. De la même façon, l'Office rembourse à la Communauté les frais qui ne lui sont pas facturés directement mais auquel il est lié : 4 695,00 €. L'entretien du Plan Local de Randonnée constitue la plus grosse dépense- 30 000 €.

Sur le plan des recettes, la subvention prévisionnelle de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn intervient à hauteur de 86,05 % des recettes réelles de l'exercice. Il n'est pas possible actuellement d'assurer une prévision correcte de la taxe de séjour, mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2018.

Section d'investissement :

	NON AFFECTE	BATIMENT O.T.	ACQUISITION MATERIEL	Propositions BP 2018
Dépenses				
Dépenses réelles	2 000,00	4 672,22	25 660,00	
Total des propositions 2018	2 000,00	4 672,22	25 660,00	
Recettes				
FCTVA (10222)			4 209,27	
Amortissements (28)	7 189,22			
Total des propositions 2018	7 189,22	0,00	4 209,27	
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 189,22	-4 672,22	-21 450,73	-20 933,73
001 Résultat reporté 2017				20 933,73
RESULTAT GLOBAL 2018	26 122,95	-4 672,22	-21 450,73	0,00

La principale dépense consistera en la mise en place d'une borne interactive (prévisionnel : 23 660 €) sur le secteur de l'ancienne Communauté de Communes Ousse Gabas, ce afin que chacun puisse bénéficier d'informations en la matière.

M. ROCHÉ précise que la Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine sollicite une étude avant implantation : elle nécessite passage et activité. Il sera peut-être aussi judicieux d'attendre la future structuration du territoire en matière de tourisme.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « Office de Tourisme du Pays de Morlaàs » pour 2018 arrêté comme présenté :
 - o au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre des opérations pour la section investissement.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif du Canton de Lembeye en Vic-Bilh 2018

Rapporteur : Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : Assainissement – Eaux pluviales – Eau potable

Le budget prévisionnel était à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances.

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		12 414,38
Opérations de l'exercice	98 838,38	86 424,00
TOTAUX	98 838,38	98 838,38

Le détail en figure ci-dessous :

<i>Dépenses</i>	Propositions 2018	<i>Pour mémoire</i>	
		CA 2017	BP 2017
011 - Charges à caractère général	51 350,00	47 628,11	49 000,00
6026 - Vêtements de travail	250,00		
6064 - Fournitures administratives	500,00	0,00	500,00
611 - Contrats de prestations de services - SAUR	50 000,00	47 405,86	48 200,00
6261 - Frais d'affranchissement	600,00	0,00	300,00
6287 - Remboursements de frais		222,25	0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 500,00	18 095,00	20 000,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	8 500,00	18 095,00	20 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 498,40	110 217,20	110 217,20
673 - Titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00		
6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	31 498,40	110 217,20	110 217,20
022 - Dépenses imprévues	6 489,98	0,00	1 147,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	98 838,38	175 940,31	180 365,00
<i>Pour mémoire</i>			
<i>Recettes</i>	Propositions 2018	CA 2017	BP 2017
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	45 000,00	45 118,00	50 000,00
7062 - Redevances d'assainissement non collectif	45 000,00	45 118,00	50 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	41 424,00	136 281,60	123 410,00
747 - Subvention AEAG Contrôle existant	14 550,00	9 410,00	123 410,00
747 - Subvention AEAG Animation	3 150,00	7 350,00	
747 - Subvention réhabilitations groupées particuliers	23 724,00	119 521,60	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	86 424,00	181 399,60	173 410,00
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	12 414,38	6 955,09	6 955,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE (B)	98 838,38	188 354,69	180 365,00

50 000 € sont prévus pour la prestation de service de la SAUR (contrôles du neuf et de l'existant) et 31 498 € restent à régler au titre des opérations de réhabilitation (subventions à verser aux particuliers)

Le budget s'équilibre grâce aux redevances (52 % des recettes réelles) et aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (contrôle de l'existant, animation et opérations groupées de réhabilitation).

M. POUBLAN demande les raisons de la réduction du budget. Mme CARPENTIER-CHAMPROUX lui répond qu'il n'y a pas d'opération de réhabilitation en 2018.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « Service Public d'Assainissement Non Collectif du Canton de Lembeye en Vic-Bilh» pour 2018 arrêté comme présenté :
 - o au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

MOTION
Financement des assainissements non collectifs.
Maintien des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Rapporteur : Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : Assainissement – Eaux pluviales – Eau potable,

Madame la Vice-présidente rappelle l'activité et la situation du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Lembeye et souligne notamment les efforts faits pour promouvoir les réhabilitations financées, dispositif positif et constructif. Cette action est considérée comme une contribution à la loi sur l'environnement.

Par rapport aux opérations groupées de réhabilitations des installations d'assainissement autonome de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic Bilh, il restait sept communes éligibles en 2018 sur les 31 du départ. Nous avions scindé sur trois ans et en trois groupes 12, 12 et 7 communes afin que la répartition géographique soit la plus pertinente.

En 2016, 17 dossiers ont été financés par l'AEAG et 35 en 2017.

Les propriétaires des communes de Coslédaa-Lube-Boast, Gerderest, Lalongue, Lannecaube, Lussagnet-Lusson, Monassut-Audiracq, Simacourbe avaient tous été informés de la dernière phase de l'opération groupée et maintes dossiers étaient prêts.

Elle signale les perspectives négatives de financement par l'Agence de l'eau.

Considérant que les ANC représentent une solution essentielle de traitement des eaux usées sur le territoire de Lembeye faisant partie de la Communauté des Communes Nord Est Béarn et que sept communes restaient éligibles,

Considérant la structuration existante des SPANC et les efforts faits pour organiser un service de qualité, malgré le côté impopulaire des contrôles imposés,

Considérant que les fonds collectés par l'Agence de l'Eau ne sauraient être affectés à d'autre destination que les missions de l'Agence de l'Eau elle-même,

Considérant que les aides de l'Agence de l'eau ne sauraient délaisser les territoires ruraux,

Considérant les enjeux économiques forts pour le secteur des travaux publics et du bâtiment liés aux réhabilitations des ANC,

Considérant les efforts déjà déployés pour promouvoir les réhabilitations,

Considérant l'impact positif sur la perception des SPANC de ce dispositif,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de demander à l'Etat :
 - le maintien des budgets des Agences de l'Eau ;
 - Le maintien des aides pour le fonctionnement des Services Publics d'Assainissement Non Collectif avec les primes pour le contrôle de réalisation et pour le contrôle de l'existant,
- DECIDE de demander à l'Agence de l'Eau Adour Garonne le maintien de ses financements sur l'Assainissement Non Collectif et plus particulièrement sur le soutien aux réhabilitations des Assainissements Non Collectifs non-conformes.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE :

ABSTENTIONS :

FINANCES

Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Morlaàs 2018

Rapporteur : Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : Assainissement – Eaux pluviales – Eau potable,

Le budget prévisionnel se trouve à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances.

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		34 265,60		7 867,30	0,00	42 132,90
Opérations de l'exercice	166 596,60	132 331,00	16 620,42	8 753,12	183 217,02	141 084,12
TOTAUX	166 596,60	166 596,60	16 620,42	16 620,42	183 217,02	183 217,02

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 000,00	57 089,88	68 450,00
6063- fournitures entretien & petit équipement	1 250,00	251,27	1 000,00
6064- fournitures administratives	800,00	526,68	800,00
6066- carburants	1 000,00	552,69	1 500,00
611- Sous traîance générale	40 000,00	41 684,22	44 800,00
615- Entretien et réparation	2 000,00	355,63	2 000,00
616- Assurance			500,00
618- divers	250,00	229,00	250,00
622-Rémunération d'intermédiaire	700,00	673,99	600,00
623- Publicité, publications, relations publiques	2 000,00		5 000,00
626- Frais postaux et frais de télécommunications	2 000,00	962,00	2 000,00
628- Remboursement de frais	13 000,00	11 854,40	10 000,00
012. DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	85 000,00	73 437,00	90 046,00
621- Personnel affecté par la coll. De rattachement	85 000,00	73 437,00	90 000,00
647- Autres charges sociales			46,00
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	130,00	350,00
671- Charges exceptionnelles			50,00
673- Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	130,00	300,00
022- DEPENSES IMPREVUES	10 229,30		2 595,87
TOTAL DES DEPENSES REELLES	158 729,30	130 656,88	161 441,87
023- Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7 867,30	7 867,30	7 867,30
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	7 867,30	7 867,30	7 867,30
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	7 867,30	7 867,30	7 867,30
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION (A)	166 596,60	138 524,18	169 309,17

Recettes	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
70- VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SCE, MARCHANDISES	71 900,00	81 601,61	71 250,00
7062-Redevances d'assainissement	71 900,00	81 601,61	71 250,00
74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	18 431,00	23 026,00	23 026,00
748- Autres subventions d'exploitation (Agence de l'eau)	18 431,00	23 026,00	23 026,00
75- AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	42 000,00	40 729,00	47 600,00
758- Produits divers de gestion courante	42 000,00	40 729,00	47 600,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	132 331,00	145 356,61	141 876,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	132 331,00	145 356,61	141 876,00

002 - Reprise de l'excédent N-1	34 265,60	27 433,17	27 433,17
---------------------------------	-----------	-----------	-----------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (B)	166 596,60	172 789,78	169 309,17
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-	34 265,60	-
---	----------	------------------	----------

Les missions sont assurées directement par 2 agents communautaires. Outre le contrôle du neuf et de l'existant, ils interviennent également dans le cadre de conseil en matière de réhabilitation quant à la meilleure filière. Enfin, ils assurent la gestion du service d'entretien (fourni par Hydre, les dépenses sont réglées par le SPANC (40 000 €) puis refacturées aux particuliers avec 10 € supplémentaires au titre des frais de gestion (42 000 €)). Ce marché devra être relancé à l'automne.

Les redevances représentent 54,33% des recettes réelles de fonctionnement, les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à 13,93%.

Section d'investissement :

	PROGRAMME	NON AFFECTE	ACQUISITION MATERIEL	Propositions BP 2018
DÉPENSES	Propositions 2018		16 620,42	16 620,42
	Dont déficit	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	16 620,42	16 620,42
RECETTES	FCTVA (10222)		885,82	885,82
	Affectation (1068)	0,00		0,00
	Amortissements (28)		7 867,30	7 867,30
	Recettes	0,00	8 753,12	8 753,12
RESULTAT DE L'EXERCICE		0,00	-7 867,30	-7 867,30
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00		0,00
001 Résultat reporté 2017		7 867,30		7 867,30
Résultat de l'exercice cumulé		7 867,30	-7 867,30	0,00

5 400 € sont consacrés à l'achat de matériel (1 800 € pour une caméra pour inspecter les canalisations; 3 600 € pour aménager le local et la voiture).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Morlaàs» pour 2018 arrêté comme présenté :
 - o au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre des opérations pour la section investissement.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Budget annexe Atelier Relais Agroalimentaire 2018

Rapporteur : M. Dino FORTE, 3^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique. ZA Entreprises,

Le budget prévisionnel était à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances. Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		12 077,25		43 605,79	0,00	55 683,04
Opérations de l'exercice	118 966,25	106 889,00	133 467,79	89 862,00	252 434,04	196 751,00
TOTAUX	118 966,25	118 966,25	133 467,79	133 467,79	252 434,04	252 434,04

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	<i>Propositions BP 2018</i>	<i>Pour mémoire</i>	
		<i>CA 2017</i>	<i>BP 2017</i>
011 - Charges à caractère général	15 600,00	6 653,84	13 892,00
615228 - Autres bâtiments	2 000,00		1 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	9 000,00	4 421,84	8 000,00
6161 - Multirisques	2 100,00		2 100,00
63512 - Taxes Foncières	2 500,00	2 232,00	2 792,00
66 - Charges financières	11 530,00	12 107,56	12 108,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	11 530,00	12 107,56	12 108,00
022 - Dépenses imprévues	1 974,25	0,00	1 938,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 104,25	761,40	938,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 862,00	89 861,35	89 862,00
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	89 862,00	89 861,35	89 862,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	966,25		117 800,00

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Pour mémoire</i>	
		<i>CA 2017</i>	<i>BP 2017</i>
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	2 900,20	0,00
7478 - Autres organismes	0,00	2 900,20	0,00
75 - Autres recettes de gestion courante	66 633,00	66 632,60	66 633,00
752 - Revenus des immeubles	66 633,00	66 632,60	66 633,00
77 - Produits exceptionnels		0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	66 633,00	69 532,80	66 633,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 256,00	40 255,85	40 256,00
777 - Quote-part des subvent° d'invest. transférées au cpté de résultat	40 256,00	40 255,85	40 256,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	106 889,00	109 788,65	106 889,00
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	12 077,25	10 911,35	10 911,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE (B)	118 966,25	120 700,00	117 800,00

Les dépenses concernent l'entretien du bâtiment et des installations appartenant à la CCNEB. Les recettes proviennent de la location du bâtiment et des installations (66 633 €).

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	<i>Propositions BP 2018</i>	<i>Pour mémoire</i>	
		<i>CA 2017</i>	<i>BP 2017</i>
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	16 568,00
2111 - Terrains nus	20 000,00		16 568,00
23 - Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	16 567,00
2313 - Constructions	20 000,00		16 567,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	46 981,58	33 032,85	46 404,00
1641 - Emprunts en euros	33 611,00	33 032,85	33 033,00
168751 - GFP de rattachement	13 370,58		13 371,00
020 - Dépenses imprévues	6 230,21		
Total des dépenses réelles d'investissement	93 211,79	33 032,85	79 539,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 256,00	40 255,85	40 256,00
13912 - Régions	15 952,00	15 952,13	15 952,00
13913 - Départements	23 579,00	23 578,67	23 579,00
13918 - Autres	725	725,05	725
Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 256,00	40 255,85	40 256,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	133 467,79	73 288,70	119 795,00
--	-------------------	------------------	-------------------

Recettes	BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
13 - Subventions d'investissement reçues		0,00	2 900,00
1312 - Régions	0	0,00	2 900,00
Total des recettes réelles d'investissement	-	-	2 900,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 862,00	89 861,35	89 862,00
28132 - Immeubles de rapport	59 445,00	59 444,61	59 445,00
28158 - Autres install., matériel et outillage techniques	13 350,00	30 416,74	13 350,00
281758 - Autres install. Matériel et outillage techniques	17 067,00	0,00	17 067,00
Total des recettes d'ordre	89 862,00	89 861,35	89 862,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	89 862,00	89 861,35	92 762,00
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	43 605,79	27 033,14	27 033,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULE (B)	133 467,79	116 894,49	119 795,00

Figurent les provisions nécessaires pour faire face à de grosses réparations ou au rachat d'équipement si nécessaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « Atelier Relais Agroalimentaire» pour 2018 arrêté comme présenté :
 - o au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre des opérations pour la section investissement.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Budget annexe Z.A. Samsons-Lion 2018

Rapporteur : M. Dino FORTE, 3^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique. ZA Entreprises,

Le budget prévisionnel était à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances. Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		1,00		34 701,00	0,00	34 702,00
Opérations de l'exercice	293 241,00	293 240,00	300 942,00	266 241,00	594 183,00	559 481,00
TOTAUX	293 241,00	293 241,00	300 942,00	300 942,00	594 183,00	594 183,00

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	Propositions 2018	CA 2017 P.M.	BP 2017 P.M.
011 - Charges à caractère général	27 000,00	3 790,00	3 790,00
6015 - Achat de terrain	27 000,00		
6045- Achats d'études		3 790,00	3 790,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	27 000,00	3 790,00	3 790,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - annulation du stock initial	266 240,00	585 238,00	585 238,00
023 - Transfert à la section d'investissement	1,00		530 216,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	266 241,00	585 238,00	1 115 454,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	293 241,00	589 028,00	1 119 244,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	Propositions 2018	CA 2017 P.M.	BP 2017 P.M.
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	81 900,00	0,00	210 328,00

74 - Dotations, subventions et participations	50 632,00	21 326,05	22 215,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	132 532,00	21 326,05	232 543,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 708,00	266 239,11	585 238,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	160 708,00	266 239,11	585 238,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	293 240,00	287 565,16	817 781,00

+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	1,00	301 463,30	301 463,00
--	------	------------	------------

Il s'agit principalement de retracer des opérations d'ordre. Figure ainsi l'écriture comptable du rachat du terrain au budget général (27 000 €). Est également prévue la recette inhérente à la vente d'un lot (81 900 €).

Section d'investissement :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Propositions 2018</i>	<i>CA 2017 P.M.</i>	<i>BP 2017 P.M.</i>
16 - Emprunts et dettes	140 234,00	0,00	236 900,00
16878 - Autres organismes et particuliers (remb avance AEAG)	11 528,00		
168751 - GFP de rattachement	128 706,00		236 900,00
Total des dépenses réelles d'investissement	140 234,00	-	236 900,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 708,00	266 239,11	585 238,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	300 942,00	266 239,11	822 138,00
- 001 - Solde d'exécution négatif n-1 reporté	0,00	297 106,16	297 106,00

<i>Recettes d'investissement</i>	<i>Propositions 2018</i>	<i>CA 2017 P.M.</i>	<i>BP 2017 P.M.</i>
16- Emprunts et dettes assimilées		12 808,00	
Total des recettes réelles d'investissement	-	12 808,00	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	1,00		534 006,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 240,00	585 238,00	585 238,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	266 241,00	598 046,00	1 119 244,00
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	34 701,00		

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « ZA Samsons-Lion» pour 2018 arrêté comme présenté :
 - o au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre des opérations pour la section investissement

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Budget annexe Berlanne-Ouest 2018

Rapporteur : M. Dino FORTE, 3^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique. ZA Entreprises,

Le budget prévisionnel était à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances.

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	274 305,00		579 319,00		853 624,00	0,00
Opérations de l'exercice	3 346 818,00	3 621 123,00	2 710 037,00	3 289 356,00	6 056 855,00	6 910 479,00
TOTAUX	3 621 123,00	3 621 123,00	3 289 356,00	3 289 356,00	6 910 479,00	6 910 479,00

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	Propositions BP 2018	CA 2017 P.M.	BP 2017 P.M.
66 - Charges financières	28 731,00	38 020,74	38 020,74
Total des dépenses réelles de fonctionnement	28 731,00	38 020,74	38 020,74
023 - Virement à la section d'investissement	751 621,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - annulation du stock initial	2 537 735,00	3 957 253,47	3 957 253,47
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section - transfert des frais financiers en RF	28 731,00	38 020,74	38 020,74
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 318 087,00	3 995 274,21	3 995 274,21
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	3 346 818,00	4 033 294,95	4 033 294,95

002 - Solde d'exécution négatif n-1 reporté	274 305,00		
---	------------	--	--

<i>Recettes de fonctionnement</i>	Propositions BP 2018	CA 2017 P.M.	BP 2017 P.M.
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	274 305,00	0,00	274 304,78
77 - Produits exceptionnels	1 025 926,00		
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 300 231,00	-	274 304,78
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 292 161,00	2 537 734,68	2 537 734,68
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section - intégration frais financiers	28 731,00	38 020,74	38 020,74
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 320 892,00	2 575 755,42	2 575 755,42
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	3 621 123,00	2 575 755,42	2 850 060,20

+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté		1 183 234,75	1 183 234,75
--	--	--------------	--------------

Section d'investissement :

<i>Dépenses d'investissement</i>	Propositions BP 2018	CA 2017 P.M.	BP 2017 P.M.
16 - Emprunts et dettes	417 876,00	567 068,42	567 068,43
Total des dépenses réelles d'investissement	417 876,00	567 068,42	567 068,43
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 292 161,00	2 537 734,68	2 537 734,68
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 710 037,00	3 104 803,10	3 104 803,11

001 - Solde d'exécution négatif n-1 reporté	579 319,00	1 431 768,80	1 431 768,80
---	------------	--------------	--------------

<i>Recettes d'investissement</i>	Propositions BP 2018	CA 2017 P.M.	BP 2017 P.M.
16- Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	579 318,44
Total des recettes réelles d'investissement	-	-	579 318,44
021 - Virement de la section de fonctionnement	751 621,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 537 735,00	3 957 253,47	3 957 253,47
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 289 356,00	3 957 253,47	4 536 571,91

Outre les opérations d'ordre, est mentionnée notamment en prévision la recette inhérente à la vente des trois lots ainsi que prévu suite à la décision du conseil communautaire du 20 décembre 2017 (236 816 €). Figure également une avance du budget général pour 1 025 926 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « Berlanne-Ouest» pour 2018 arrêté comme présenté :
 - o au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre des opérations pour la section investissement.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Budget annexe Ordures Ménagères et Déchets Assimilés 2018

Rapporteur : M. Philippe CASTETS, 5^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : déchets ménagers – ISDI – Décharge,

Le budget prévisionnel était à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances.

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		394 297,55		21 413,28		394 297,55
Opérations de l'exercice	3 415 528,55	3 021 231,00	21 413,28	0,00	3 415 528,55	3 021 231,00
TOTAUX	3 415 528,55	3 415 528,55	21 413,28	21 413,28	3 415 528,55	3 415 528,55

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
011 - Charges à caractère général	13 198,00	1 389 340,62	1 425 000,00
60611 - Eau et assainissement		257,63	500,00
60612 - Energie - Electricité		0,00	2 600,00
60622 - Carburants		0,00	500,00
60631 - Fournitures d'entretien		0,00	500,00
60632 - Fournitures de petit équipement		41,81	2 500,00
60636 - Vêtements de travail		26,99	1 200,00
6064 - Fournitures administratives		24,60	1 700,00
611 - Contrats de prestations de services	4 000,00	701 033,80	727 000,00
61521 - Terrains		1 680,00	0,00
615221 - Bâtiments publics		0,00	3 500,00
61558 - Autres biens mobiliers		0,00	2 500,00
6156 - Maintenance		818,52	1 000,00
6182 - Documentation générale et technique		0,00	500,00
6231 - Annonces et insertions		0,00	500,00
6232 - Fêtes et cérémonies		0,00	600,00
6236 - Catalogues et imprimés		0,00	4 300,00
6251 - Voyages et déplacements		0,00	2 000,00
6261 - Frais d'affranchissement		0,00	4 500,00
6262 - Frais de télécommunications		38,94	600,00
62871 - A la collectivité de rattachement		112,80	0,00
62878 - A d'autres organismes	9 198,00	685 305,53	668 000,00
6288 - Autres services extérieurs		0,00	500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	63 916,04	93 830,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement		63 916,04	93 830,00
65 - Autres charges de gestion courante	3 402 330,55	1 606 266,00	1 749 034,72
6522- Versement de l'excédent des BA	394 297,55		
6558 - Autres contributions obligatoires	3 008 033,00	1 606 266,00	1 749 034,72
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 415 528,55	3 059 522,66	3 267 864,72

Dépenses	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	22 057,72
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	24 198,58	24 198,58
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles		24 198,58	24 198,58
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	-	24 198,58	46 256,30
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	3 415 528,55	3 083 721,24	3 314 121,02

Hors quelques dépenses et recettes inhérentes au territoire de l'ancienne Communauté de Communes Ousse Gabas de fin 2017, elle regroupe les contributions dues au SIECTOM Coteaux Béarn Adour (2 891 211 € pour 2018 + 116 822 € de reliquat de 2017) ainsi que le virement de l'excédent du budget de 2017 (394 297,55 €) vers le budget général afin d'aider au financement des travaux de décharge sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Ousse Gabas.

Recettes	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00	25 480,00
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	25 480,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	22 042,00	142 104,93	127 140,00
7018 - Autres ventes de produits finis	22 042,00	92 244,97	78 490,00
70612 - Redevance spéciale d'enlèvement des ordures		47 204,82	47 200,00
70688 - Autres prestations de service		300,00	450,00
7071 - Compteurs		2 355,14	1 000,00
73 - Impôts et taxes	2 985 074,00	2 851 394,00	2 842 033,00
7331 - Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés	2 985 074,00	2 851 394,00	2 842 033,00
74 - Dotations, subventions et participations	14 115,00	454 477,23	302 960,00
7473 - Départements		0,00	121 295,00
74758 - Autres groupements		249 136,16	12 835,00
7488 - Autres attributions et participations	14 115,00	205 341,07	168 830,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	13 534,61	0,00
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale		13 506,89	0,00
7788 - Produits exceptionnels divers		27,72	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 021 231,00	3 461 510,77	3 297 613,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 785,30	2 785,30
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpt de résul.		2 785,30	2 785,30
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-	2 785,30	2 785,30
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	3 021 231,00	3 464 296,07	3 300 398,30

	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-394 297,55	380 574,83	-13 722,72
+ 001 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	394 297,55	13 722,72	13 722,72
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	0,00	394 297,55	0,00

Bien entendu, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente cette année la plus grande part des recettes (proposition : 2 985 074 €), le reliquat consistant en la perception en 2018 de recettes de 2017.

	Zone	Service	% TEOM
SECTEUR URBAIN	05	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte-à-porte en bac Verre porte-à-porte Collecte des déchets verts	96,01%
	20	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte-à-porte en bac Verre porte-à-porte	88,62%
	25	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte-à-porte en bac Verre en apport volontaire	82,50%
SECTEUR SEMI-RURAL	15	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte-à-porte en bac Verre en apport volontaire	89,10%
	35	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif et verre en apport volontaire	74,93%
SECTEUR RURAL	01	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte-à-porte en bac Verre en apport volontaire	100,00%
	30	Ordures ménagères au porte-à-porte tous les 15 jours Sélectif au porte-à-porte tous les 15 jours Verre en apport volontaire	80,74%
	40	Ordures ménagères en apport volontaire Sélectif et verre en apport volontaire Nettoyage des points d'apport	63,12%
EX CCOG	10	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte-à-porte en bac Verre en apport volontaire	94,00%

Constatant que le budget administratif « Ordures Ménagères et Déchets Assimilés » doit s'autofinancer,

Constatant que le produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 2 985 074 €,

Constatant les bases notifiées,

Le conseil communautaire, par 68 voix Pour, 2 Abstentions,

- FIXE ainsi qu'il suit les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

	Bases 2018	Taux 2018
Zone 01	487 162	10,88%
Zone 05	5 377 767	10,45%
Zone 10	11 223 787	10,23%
Zone 20	6 019 085	9,64%
Zone 25	432 819	8,98%
Zone 15	1 013 764	9,69%
Zone 30	1 378 389	8,78%
Zone 35	1 009 843	8,15%
Zone 40	4 390 034	6,87%

VOTANTS : 68

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
21 - Immobilisations corporelles	21413,28	0,00	45 000,00
2181 - Matériel de bureau et matériel informatique	21413,28	0,00	45 000,00
23 - Immobilisations en cours		0,00	7 000,00
2313 - Constructions		0,00	7 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	21413,28	-	52 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 785,30	2 785,30
13913 - Départements		2 785,30	2 785,30

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	21413,28	2 785,30	54 785,30
--	-----------------	-----------------	------------------

<i>Recettes</i>	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00	8 529,00
10222 - FCTVA	0	0,00	8 529,00
Total des recettes réelles d'investissement		-	8 529,00
021 - Virement de la section de fonctionnement			22 057,72
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		24 198,58	24 198,58
28158 - Autres install. Matériel et outillage technique	0	24 198,58	24 198,58
Total des recettes d'ordre		0	24 198,58
			46 256,30

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	0	24 198,58	54 785,30
--	----------	------------------	------------------

	BP 2018	CA 2017	BP 2017
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-21413,28	21 413,28	0,00
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	21 413,28		
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	0,00	21 413,28	0,00

La section d'investissement demeure à simple titre d'affichage : elle n'a plus lieu d'être dans la mesure où la seule dépense de la communauté consistera à verser au SIECTOM Coteaux Béarn Adour le montant des participations qu'il appellera au titre de la compétence transférée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, par 68 voix Pour, 2 Abstentions,

- APPROUVE le budget primitif « Ordures Ménagères et Déchets Assimilés» pour 2018 arrêté comme présenté :
 - o au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre des opérations pour la section investissement.

VOTANTS : 68

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Budget général 2018

Le budget prévisionnel était à la disposition des élus communautaires auprès de la Maison de la Communauté, Direction Finances.

Les propositions budgétaires examinées en bureau le 29 mars dernier et soumises à l'approbation de l'assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	Recettes ou excédent	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		2 061 518,99		363 770,05		2 425 289,04
Opérations de l'exercice	15 322 855,99	13 261 337,00	2 666 243,75	2 302 473,70	17 989 099,74	15 563 810,70
TOTAUX	15 322 855,99	15 322 855,99	2 666 243,75	2 666 243,75	17 989 099,74	17 989 099,74

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 585 904,00	1 476 635,32	2 012 664,00
012. DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 093 297,00	3 903 569,71	4 050 789,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 716 952,00	6 034 764,96	6 034 767,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200 264,41	905 684,43	953 109,01
Total des dépenses de gestion	12 596 417,41	12 320 654,42	13 051 329,01
66-CHARGES FINANCIERES	124 408,92	136 708,86	136 709,44
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 042 525,11	7 342,60	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 763 351,44	12 464 705,88	13 203 038,45
022- DEPENSES IMPREVUES	196 296,44		147 920,79
023- Virement à la section d'investissement	1 108 256,23		-3500,12
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	254 951,88	234 115,60	234 115,60
Total dépenses de fonctionnement	15 322 855,99	12 698 821,48	13 581 574,72

Seront mentionnées ci-après les propositions article par article ainsi que les explications des variations.

DEPENSES	Propositions BP 2018	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 585 904,00	1 476 635,32	2 012 664,00
6042- Achat prestations de service	64 633,00	69 728,09	61 000,00
60611- eau et assainissement	29 470,00	10 165,78	18 740,00
60612- énergie- électricité	97 844,00	47 982,51	77 950,00
60622- carburant	12 830,00	11 717,52	12 930,00
60621- Combustibles	9 100,00	11 183,32	0,00
60623- alimentation	163 000,00	147 933,21	140 050,00
60624- Produits de traitement	7 500,00	8 654,49	7 000,00
60631- fournitures d'entretien	19 970,00	15 471,17	28 200,00
60632- fournitures de petit équipement	20 400,00	26 016,56	28 554,00
60636- Vêtements de travail	1 400,00	1 038,43	1 200,00
6064- fournitures administratives	12 650,00	14 390,04	17 100,00
6065 - Livres, cassettes, disques ...	15 500,00	14 855,36	17 000,00
6067- fournitures scolaires	0,00	0,00	3 458,00
6068- Autres matières et fournitures	37 800,00	27 018,95	28 550,00
6078- Autres marchandises	0,00	55,10	210,00
611- contrats de prestations de services	190 548,00	187 932,17	349 070,00
6132- Locations immobilières	29 259,00	40 743,84	47 150,00
6135- Locations mobilières	2 741,00	3 031,79	10 500,00
61521- Entretien de terrains	31 967,00	23 516,98	23 922,00
615221- Bâtiments publics	46 800,00	43 746,33	25 550,00
615228- Autres bâtiments	10 000,00	61 301,34	55 000,00
615231- Voirie	0,00	15 206,40	0,00
615232- Réseaux	5 000,00	55 264,62	65 000,00
61524- bois et forêts	0,00	0,00	870,00
61551-Matériel roulant	15 300,00	7 020,54	24 248,00
61558- autres biens mobiliers	13 000,00	2 768,88	19 140,00
6156- maintenance	117 554,00	75 728,99	75 578,00
6161- primes d'assurance	29 698,00	25 778,83	51 143,00
6162- Assurance obligatoire dommage-construction	7 000,00	25 422,21	
617 - Etudes et recherches	69 625,00	28 343,34	48 122,00
6182- documentation générale et technique	5 530,00	4 237,92	3 090,00
6184- Versements à des organismes de formation	10 226,00	672,00	700,00
6188- Autres frais divers	1 050,00	941,86	44 899,00
6225- Indemnités au comptable & régisseurs	1 141,00	1 010,20	4 015,00

6226- Honoriaires	7 000,00	2 396,00	9 500,00
6227- frais d'actes et de contentieux	11 000,00	2 178,93	1 000,00
6228 - Rémunération interm. - Divers	2 935,00	1 144,00	5 000,00
6231- annonces et insertions	0,00	35,39	2 000,00
6232- Fêtes et cérémonies	18 200,00	11 085,26	14 600,00
6236- catalogues et imprimés	7 490,00	4 047,41	8 705,00
6237- publications	34 033,00	24 312,23	30 250,00
6238-Divers	0,00	0,00	7 500,00
6247- transports collectifs	35 000,00	34 818,21	50 900,00
6251- Voyages et déplacements	15 850,00	4 565,36	20 707,00
6256- Missions	500,00	319,45	0,00
6261- frais d'affranchissement	22 200,00	18 480,37	27 240,00
6262- frais de télécommunications	42 456,00	29 364,96	56 708,00
627-Services bancaires et assimilés	1 000,00	616,95	25,00
6281- Concours divers (cotisations...)	144 834,00	172 859,42	276 180,00
62878- Remboursement à d'autres organismes	37 230,00	15 520,32	124 000,00
62875- Rembaux cnes membres gfp	27 950,00	42 602,46	40 310,00
6288- Autres services extérieurs	77 590,00	87 483,71	28 800,00
63512- taxes foncières	18 000,00	15 435,00	18 000,00
63513- Autres impôts locaux	300,00	290,00	1 000,00
6355 - Taxes et impôts sur véhicules	300,00	201,12	300,00
637- Autres impôts, taxes...	3 500,00		

Les services rencontrent encore des problèmes de facturation suite à la fusion, ce qui explique que toutes les factures de fluides et de télécommunications de 2017 n'aient pu encore être réglées : le reliquat figure donc sur 2018 en plus des prévisions pour l'année.

Par ailleurs, l'extension de la structure de Nousty (+ 10 lits) entraîne bien évidemment une augmentation des charges de fonctionnement (qui sera en partie compensée par une hausse des recettes aux chapitres 70 et 74).

Il a également été nécessaire d'augmenter les charges inhérentes aux divers contrôles obligatoires dans les établissements recevant du public, notamment dans les structures multi-accueil (cette charge n'était pas assumée auparavant sur Pontacq, Ger et Nousty)

La collaboration avec la commune de Pontacq pour le fonctionnement de la piscine a conduit à la formation de 3 agents tandis qu'un budget prévisionnel a été proposé pour les structures multi-accueil et les accueils de loisirs afin de poursuivre la formation du personnel.

Il a également été prévu une certaine somme-11 000 €- afin de faire face aux éventuels contentieux inhérents aux divers plans locaux d'urbanisme approuvés par le conseil communautaire.

L'article 6281 comprend les diverses cotisations à :

Association des Maires de France	2 228,49
Association Des Communautés de France	3 649,70
Insertion Emploi Béarn Adour	71 371,95
ALSH Artigueloutan	22 220,00
ALSH Pontacq	8 965,00
ALSH Pontiacq	1 800,00
AUDAP	14 000,00
Agence Publique de Gestion Locale	15 597,45
Certificat d'Energie Partagée	5 000,00

Enfin, figure également 21 600 € (art. 62878) au titre de la participation de la Communauté à l'étude sur le diffuseur de Morlaàs-Berlanne, à rembourser à la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées, ainsi que convenu dans la convention signée en 2016.

<u>DEPENSES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
012. DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 093 297,00	3 903 569,71	4 050 789,00
6217- Personnel affecté par les communes	60 300,00	42 124,89	37 750,00
6218- Autres personnels extérieurs	41 600,00	42 223,20	37 592,00
6331- Versement transport	39 820,00	37 470,79	37 682,00
6332- Cotisations versées au FNAL	11 820,00	10 956,43	10 905,00
6336- Cotisations versées au CNFPT CDG	48 220,00	44 823,44	45 459,00
6338- Autres impôts, taxes et assimilés	7 075,00	6 573,19	6 520,00
64111- Rémunération principale	2 158 000,00	1 946 167,36	1 994 288,00
64131- Rémunération	378 100,00	449 179,04	436 822,00
64162- Emplois d'avenir	0,00	18 489,55	36 010,00
64168- Autres emplois d'insertion	62 250,00	80 317,80	74 889,00
6417- Rémunération des apprentis	13 200,00	3 421,96	3 200,00
6451- Cotisations à l'URSSAF	383 650,00	398 666,20	404 351,00
6453- Cotisations aux caisses de retraite	573 550,00	533 793,52	546 377,00
6454- Cotisations aux ASSEDIC	26 670,00	34 660,01	33 866,00
6455- Cotisations pour assurance du personnel	80 142,00	92 002,82	95 000,00
6456- Versement au fonds national du SFT	3 500,00	3 481,00	0,00
6458- Cotisations organismes sociaux	80 520,00	30 971,20	121 186,00
6475- Médecine du travail	10 500,00	9 948,21	18 892,00
6488- Autres charges(ch.table)	114 380,00	118 299,10	110 000,00

Les impacts des décisions réglementaires et politiques figuraient déjà dans le rapport sur le débat des orientations budgétaires. Il est donc proposé à chacun de s'y référer.

L'augmentation de l'article 6217 provient du remboursement de la rémunération des agents municipaux de Pontacq mis à disposition de la communauté pour la piscine, prestation assurée en interne en 2017 mais rendue impossible du fait du départ de 2 agents au SIECTOM Coteaux Béarn Adour. Comme stipulé dans le débat d'orientations budgétaires pour 2018, les charges de rémunération du personnel ont été encadrées sur + 3%, une enveloppe prévisionnelle ayant été rajoutée dans la cadre du futur régime indemnitaire ainsi que la couverture d'éventuels renforts si les conclusions du groupe de travail venaient à être validées par le conseil communautaire.

<u>DEPENSES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 716 952,00	6 034 764,96	6 034 767,00
739211-Attributions de compensation	5 307 400,00	5 602 416,96	5 602 417,00
739221-Reversement sur FNGIR	409 552,00	432 348,00	432 350,00

Il s'agit ici bien entendu du versement des attributions de compensation aux communes. La diminution provient de la prise en compte pour 2017 et 2018 du transfert des zones d'activités de Ger, Pontacq, Nousty et Morlaàs à la communauté : à partir de 2019, seule une année sera bien entendu défalquée à ce titre et non deux comme en 2018.

<u>DEPENSES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200 264,41	905 684,43	953 109,01
6531-Indemnités	153 000,00	152 313,62	165 000,00
6532-Frais de mission	15 000,00	0,00	15 000,00
6534 - Cotisations de Sécu.Sociale Part Patr.	24 000,00	21 974,88	24 000,00
6535-Frais de formation	10 000,00	0,00	
6553- Service d'incendie	262 100,45	260 962,80	260 963,00
65548- Contributions organismes de regroupement	346 447,85	183 343,37	180 007,00
6558- Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	7 965,00
657348- Subventions de fonct. Autres communes	65 500,00	17 242,61	57 000,00
657363- Subv.de fonct. Et. à carac.adm.	129 584,11	126 127,15	98 515,01
657364- Subv.de fonct.A caractère industriel et commercial	50 632,00	0,00	0,00
6574-Subventions de fonctionnement aux associations	144 000,00	143 720,00	144 659,00

L'article 65548 comprend les cotisations aux organismes suivants :

Syndicats « GEMAPI »	141 192,00	Nouvelle contribution
Syndicat Départemental du Numérique	12 552,00	Nouvelle contribution
Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau Uzein	18 500,00	Art. 6281 en 2017
Syndicat Mixte du Grand Pau	57 190,65	
Syndicat Mixte Tourisme Lembeye	45 957,91	
Syndicat Mixte Val d'Adour PETR	21 013,20	
SM ZAEI Garlin	46 000,00	Art. 6281 en 2017
Pôle métropolitain	1 000,00	Nouvelle contribution

L'article 657363 prend en compte la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe de l'Office de Tourisme du Pays de Morlaàs.

L'article 657364 reprend le versement au budget annexe Samsons Lion de la plus-value sur le terrain de la conserverie (vente à l'article 775 de 70 763 €).

Concernant les subventions aux associations, il est rappelé que la communauté de communes, comme tout EPCI, ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées (principe de spécialité fonctionnelle) et sur le territoire de ses communes membres (principe de spécialité). De plus, en application du principe d'exclusivité, les EPCI sont les seuls à pouvoir agir dans les domaines se rattachant aux compétences qui leur ont été transférées et qui sont inscrites dans les statuts. *S'il y a versement d'une subvention communautaire, le Président de l'association recevra un courrier précisant le montant de la subvention et la copie sera donnée au maire.*

Ceci expliqué, le bureau, dans sa séance du 29 mars, a pu mettre à profit le travail réalisé par la commission Sport Culture et par la commission Action Sociale pour progresser dans ses réflexions.

Ainsi, ont été arrêté les principes suivants, avec en base de travail l'enveloppe de 144 000 € comme mentionnée lors du débat d'orientations budgétaires :

- aide à la formation pour le sport pour les associations sur le territoire de la CCNEB: 15 € par adhérent de moins de 16 ans ;
- aide à la formation culturelle pour les associations sur le territoire de la CCNEB: 15 € par enfant de moins de 16 ans ;
- consacrer une enveloppe pour l'événementiel (10% des dépenses avec un maximum de 2 000 € ?).

Par ailleurs, il semble que le travail de collaboration avec le Département pour la prise en charge par la communauté de communes des écoles de musique dans le cadre du Schéma Départemental des enseignements artistiques avance à grand pas.

Aussi, afin de pouvoir proposer au vote de l'assemblée des propositions clairement étudiées et chiffrées, le travail en commission sera continué dans les prochaines semaines, avec l'objectif de proposer des décisions en conseil lors de la prochaine séance.

Un débat a eu lieu longuement sur le sujet, au terme duquel est retenue l'importance de préparer les décisions qui seront proposées au vote des élus prochainement.

<u>DEPENSES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	Pour mémoire	
		<u>CA 2017</u>	<u>BP 2017</u>
66-CHARGES FINANCIERES	124 408,92	136 708,86	136 709,44
66111- Intérêts réglés à l'échéance	124 607,00	127 919,42	127 920,00
661121- Intérêts. ICNE exercice N	44 449,80	45 647,88	45 647,88
661122- Intérêts. ICNE exercice N-1.	45 647,88	37 832,08	37 832,08
6688- Autres	1 000,00	973,64	973,64

3 emprunts viennent à échoir en 2018 (31 603,90 € capital + intérêts) et 5 en 2019 (291 757,94 € capital + intérêts).

<u>DEPENSES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 042 525,11	7 342,60	15 000,00
673- Titres annulés	0,00	110,60	
6745 -Subventions aux personnes de droit privé	16 600,00	7 232,00	15 000,00
6748 -Autres subventions exceptionnelles	1 025 925,11		

Il s'agit là de régler les dernières subventions dans le cadre du programme PIG « Bien chez soi » (16 600 €) et de la subvention pour équilibre budgétaire du Budget annexe Berlanne-Ouest.

<u>RECETTES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
013- ATTENUATION DE CHARGES	73 058,00	165 716,00	118 736,00
70- PROD. DES SCES DU DOMAINE, DIVERS	886 309,00	1 006 728,42	873 561,00
73- IMPÔTS ET TAXES	8 338 427,00	8 178 539,00	8 130 688,00
74- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS.	3 281 211,00	3 328 678,59	2 396 848,00
75- AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	584 569,00	195 202,43	188 880,00
Total des recettes de gestion	13 163 574,00	12 874 864,44	11 708 713,00
76- PRODUITS FINANCIERS	-00		
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	97 763,00	28 680,19	16 006,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 261 337,00	12 903 544,63	11 724 719,00
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	3 341,12	3 401,00
002 - report excédent de fonctionnement n-1	2 061 518,99	1 853 454,72	1 853 454,72
Total recettes de fonctionnement	15 322 855,99	14 760 340,47	13 581 574,72

Seront mentionnées ci-après les propositions article par article ainsi que les explications des variations.

<u>RECETTES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
013- ATTENUATION DE CHARGES	73 058,00	165 716,00	118 736,00
6419- Remboursements sur rém. Personnel	73 058,00	165 716,00	118 736,00

Sont prises en compte les diminutions de prise en charge des emplois aidés ainsi qu'une moindre durée des congés pour maladie ordinaire.

<u>RECETTES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
70- PROD. DES SCES DU DOMAINE, DIVERS	886 309,00	1 006 728,42	873 561,00
70388- Autres redevances et recettes diverses	120,00	127,47	0,00
70632- Red. et droits des sces à car. de loisirs	210 250,00	228 437,13	199 850,00
70631-Redevances à caractère sportif	6 000,00	6 151,00	7 000,00
7062-Redevances à caractère culturel	500,00	535,35	500,00
7066- Redevances et droits des sces à car.soc.	378 000,00	379 458,92	337 600,00
70688- Autres prestations de service	62 000,00	77 781,50	60 090,00
7071- Compteurs	0,00	358,03	
7078- Autres marchandises	0,00	619,51	0,00
70878- Remboursement de frais autres redevables	1 000,00	1 418,74	0,00
70841-Mise à disposit°du pers.aux budgets annexes	168 164,00	0,00	183 046,00
70845- aux communes membres	24 500,00	51 326,78	37 000,00
70848-Mise à disposit°du pers.aux autres organismes	22 775,00	248 187,04	36 175,00
7088-Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	0,00		500,00
70872- Remboursement de frais par les BA	13 000,00	12 326,95	11 800,00

Il a été notamment anticipé l'arrêt du recours aux agents communautaires suite au choix d'un certain nombre de communes de passer à 4 jours d'école (art. 70845).

<u>RECETTES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	<u>Pour mémoire</u>	
		<u>CA 2017</u>	<u>BP 2017</u>
73- IMPÔTS ET TAXES	8 338 427,00	8 178 539,00	8 130 688,00
73111- Taxes foncières et d'habitation	7 234 308,00	7 164 999,00	7 141 357,00
73112- CVAE	704 485,00	715 748,00	715 748,00
73113- Taxe sur les surfaces commerciales	157 957,00	186 766,00	167 102,00
73114- IFER	64 905,00	64 454,00	70 447,00
73211- Attributions de compensation	13 932,00	13 932,00	13 932,00
7346-Taxe pour gest.milieux aquatiques&prév.inondations	144 840,00		
7353- Redevance des mines	18 000,00	18 628,00	22 102,00
7318- Autres impôts locaux et assimilés	0,00	14 012,00	

Comme convenu lors du débat d'orientations budgétaires pour 2018, **il est proposé à l'assemblée de voter les taux d'imposition pour 2018 au même niveau qu'en 2017**, à savoir :

	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018 proposé	Produit 2018 attendu	Pour rappel Taux 2017
CFE	5 666 000	29,38%	1 664 928	29,38%
Taxe d'habitation	45 277 000	10,67%	4 831 056	10,67%
Taxe foncier bâti	30 542 000	1,94%	592 515	1,94%
Taxe foncier non bâti	1 709 000	6,76%	115 528	6,76%
			7 204 027	

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, le conseil communautaire, à l'unanimité,
- APPROUVE les propositions énoncées.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

<u>RECETTES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	<u>Pour mémoire</u>	
		<u>CA 2017</u>	<u>BP 2017</u>
74- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS.	3 281 211,00	3 328 678,59	2 396 848,00
74124- Dotation d'intercommunalité	530 348,00	531 826,00	498 093,00
74126- Dotation de compensation gpts communes	730 323,00	743 908,00	
744 - FCTVA	0,00	8 888,00	0,00
7461- D.G.D	0,00	39 200,00	0,00
7472- Région	26 283,00	16 930,61	14 927,00
7473- Départements	144 972,00	145 901,86	129 495,00
74741- Communes membres	0,00	48 415,16	32 500,00
74748- Autres Communes	3 495,00	4 169,44	4 095,00
74758-Participations autres groupements	12 000,00	16 137,83	14 356,00
7478- Autres organismes	1 391 699,00	1 305 521,75	1 230 607,00
748313- Dotation de compensation de la réforme de la TP	0,00	129,00	
748314- Dotation unique compensations spécifiques à la TP	0,00	5 234,00	2 000,00
74832- Attrib. Fonds départemental	162 280,00	185 833,94	195 000,00
74833- Etat- Compensation taxe professionnelle	352,00	0,00	5 337,00
74834- Etat- Compensation CVAE	0,00	124,00	0,00
74835- Etat- Compensation taxe habitation	279 459,00	270 412,00	270 438,00
748388-Autres attributions et participations	0,00	6 047,00	0,00

A ce jour, le montant de la dotation d'intercommunalité et celui de la dotation de compensation ne sont pas connus ; ils ont donc été calculés en fonction des données possédés par le service Finances. En 2017, les communes de Morlaàs (21 112,85 €) et de Ponson-Dessus (27 302,31 €) avaient remboursé leur quote-part pour l'aménagement de la placette devant le Pôle Enfance Jeunesse pour la première et pour le raccordement à la fibre pour la seconde. L'article 7478 comprend en quasi exclusivité les aides de la Caisse d'Allocations Familiales ; en 2018, sera renégocié le contrat enfance jeunesse sur le secteur de Lembeye en Vic-Bilh.

<u>RECETTES</u>	<u>Propositions BP 2018</u>	Pour mémoire	
		CA 2017	BP 2017
75- AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	584 569,00	195 202,43	188 880,00
752- Revenus des immeubles	145 560,00	145 695,55	144 880,00
7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif	394 297,00		
757 - Redevances versées par les fermiers	100,00	107,64	
758-Produits divers de gestion	44 612,00	49 399,24	44 000,00
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	97 763,00	28 680,19	16 006,00
773- Mandats annulés ou atteints	0,00	0,00	13 506,00
775- Produits des cessions d'immobilisations	97 763,00	3 500,00	2 500,00
7788- Produits exceptionnels	0,00	25 180,19	

La reprise de l'excédent du budget annexe des ordures ménagères et déchets assimilés de 2017 figure à l'article 7551 : il servira pour aider au financement du programme de réhabilitation des décharges sur les communes de l'ancienne Communauté de Communes Ousse-Gabas. L'article 775 encaisse le produit de la cession du terrain hors zone aménagée de Samsons-Lion.

Section d'investissement :

La vue générale s'équilibre ainsi :

<u>DEPENSES</u>	<u>RAR</u>	Dépenses nouvelles	<u>Propositions BP 2018</u>
Remboursement du capital		548 179,95	548 179,95
Subventions d'équipement versées		7 965,00	7 965,00
Acquisition de matériel	5 776,80	106 035,00	111 811,80
Etudes	21 780,00	61 000,00	82 780,00
Décharges-ISDI	-00	873 720,00	873 720,00
Travaux de bâtiments	-00	89 718,00	89 718,00
Piscine de Pontacq	-00	400,00	400,00
Pôle enfance jeunesse	13 967,87	6 810,00	20 777,87
Economie	-00	99 680,00	99 680,00
Extension crèche Nousty - création RAM	126 162,42	11 000,00	137 162,42
Planification	-00	198 088,00	198 088,00
Batiment communautaire à vocation sociale	-00	324 063,00	324 063,00
Extension MSP	53 875,60	3 272,00	57 147,60
Barrage du Gabas	3 750,11	11 000,00	14 750,11
Total des dépenses réelles d'investissement	225 312,80	2 340 930,95	2 566 243,75
020- DEPENSES IMPREVUES			100 000,00
040-opérations d'ordre			
Total dépenses d'investissement	225 312,80	2 340 930,95	2 666 243,75

<u>RECETTES</u>	<u>RAR</u>	Recettes nouvelles	<u>Propositions BP 2018</u>
chapitre 10 - FCTVA		268 779,74	268 779,74
Chapitre 13 - Subventions	435 300,85	235 185,00	670 485,85
chapitre 16 - Emprunt			-00
Total des recettes réelles d'investissement	435 300,85	503 964,74	939 265,59
021 - virement de la section de fonctionnement			1 108 256,23
Dotation aux amortissements		254 951,88	254 951,88
001 - report excédent d'investissement n-1		363 770,05	363 770,05
Total recettes d'investissement	435 300,85	1 122 686,67	2 666 243,75

Les programmes mis en œuvre seraient :

<u>Opérations Financières</u>					
	<u>Dépenses:</u>	<u>656 144,95</u>	<u>Recettes:</u>		<u>618 722,93</u>
Articles	Initié	Montant	Articles	Initié	Montant
001	Résultat reporté		001	Excédent reporté	363 770,05
1641	Capital des emprunts	348 179,95	1068	Affectation	
1642	Capital des emprunts court terme	200 000,00	024	cession	1,00

2182	Matériel de transport					
204172	subventions d'équipement SDIS	7 965,00				
28121	Terrains nus		28	Amortissements	254 951,88	
020	Dépenses imprévues	100 000,00				

Etudes (38)							
	Dépenses:				Recettes:		
	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé		Montant
2031	Refonte PLR		36 000,00	36 000,00			
2031	Etude fusion	14 700,00		14 700,00	1328	Agence de l'Eau (étude Géodiag)	10 255,00
2031	Etude Geodiag	7 080,00		7 080,00	1322	Région (étude Géodiag)	2 930,00
2031	Etude PCAET		25 000,00	25 000,00			
TOTAL opération 38		21 780,00	61 000,00	82 780,00			13 185,00

Acquisition de matériel (31)							
	Dépenses:				Recettes:		
		Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Montant
2188	Acquisitions diverses		5 000,00	5 000,00			
2183	Imprimante et routeur Cyberbase		2 000,00	2 000,00			
2188	Structure extérieure RAM Pontacq		2 500,00	2 500,00			
2184	Lits SMA Morlaàs		4 740,00	4 740,00			
2121	Haie éternelle - SMA Nousty		1 500,00	1 500,00			
2188	Structure motricité RAM Lembeye		1 200,00	1 200,00			
2183	Acquisition logiciels yc rased		6 419,00	6 419,00			
2183	Renouvellement matériel informatique	5 776,80	15 000,00	20 776,80	10222	FCTVA	18 341,61
2182	Borne recharge voiture électrique		10 000,00	10 000,00	1318	Dispositif ADEME borne de recharge	8 000,00
2182	Achat voiture électrique		12 192,00	12 192,00			
2182	Achat véhicule (remplacement Clio 3)		25 000,00	25 000,00			
2184	Matériel de bureau		4 400,00	4 400,00			
2181	Appareil mesure qualité de l'air		1 500,00	1 500,00			
2188	Robot piscine		2 232,00	2 232,00			
2188	Interphone crèche Ger		3 700,00	3 700,00			
2188	Abri de jardin crèche de Ger		5 000,00	5 000,00			
2188	Achat nettoyeur vapeur crèche Pontacq		3 152,00	3 152,00			
2188	Sous-compteur espace jeunes		500,00	500,00			
TOTAL opération 31		5 776,80	106 035,00	111 811,80			26 341,61

Environnement: Décharges. ISDI (20)							
	Dépenses:				Recettes:		
		Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Intitulé	Montant	
2314	MO Livron		9 720,00	9 720,00	10222	FCTVA	39 815,79
2314	MO Ger et Lespielle		30 000,00	30 000,00			
2314	Provision programme décharges		614 000,00	614 000,00			
2031	Etude ISDI		16 500,00	16 500,00			
2314	Réhabilitation décharges - travaux		170 000,00	170 000,00			
2314	Réhabilitation décharges brutes ex CCLVB		500,00	500,00			
2314	Travaux ISDI Simacourbe		30 000,00	30 000,00			
2314	Travaux ISDI Soumoulou		3 000,00	3 000,00			
2031	Etude Décharges			0,00			
TOTAL opération 20		0,00	873 720,00	873 720,00			39 815,79

Piscine de Pontacq (33)									
Dépenses:					Recettes:				
Articles		Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
2315	2315 - Installation, matériel et outillages		400,00	400,00	10222	FCTVA		65,00	65,00
	TOTAL opération 33	0,00	400,00	400,00			0,00	65,00	65,00

Travaux de bâtiment (25)								
Dépenses:					Recettes:			
	Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Montant	
2315	Travaux de bâtiment		20 000,00	20 000,00	10222	FCTVA	14 717,34	
2315	Changement système chauffage Buros		35 000,00	35 000,00				
2313	Cloison bureau SPANC		1 649,00	1 649,00				
2135	Réfection sols souples Ger		2 500,00	2 500,00				
2135	Réfection sols souples Nousty		3 500,00	3 500,00				
2181	Chauffage d'appoint Buros		13 056,00	13 056,00				
	Reprise mur CC Lembeye		5 000,00	5 000,00				
2315	Changement système éclairage ext MARPA		5 000,00	5 000,00				
2315	VMC Trésorerie Lembeye		4 013,00	4 013,00				
	TOTAL opération 25	0,00	89 718,00	89 718,00			14 717,34	

Pôle Enfance Jeunesse (42)									
Dépenses:					Recettes:				
Articles		Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
2153	Réseaux		6 200,00	6 200,00	10222	FCTVA		58 408,00	58 408,00
2183	Matériel de bureau	9 181,20	610,00	9 791,20	1321	DETR	46 791,00		46 791,00
2313	Construction	4 786,67		4 786,67	1321	Réserve parlementaire	20 000,00		20 000,00
				0,00	1328	CAF	154 885,00		154 885,00
	TOTAL opération 42	13 967,87	6 810,00	20 777,87			221 676,00	58 408,00	280 084,00

Economie (34)									
Dépenses:					Recettes:				
Articles	Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL		Articles	Intitulé	Montant	
20422	Aide à l'immobilier d'entreprise		50 000,00	50 000,00	10222	FCTVA		4 921,00	
2158	Signalétique		30 000,00	30 000,00					
2031	Etude Espace Tiers Lieu		19 680,00	19 680,00					
	TOTAL opération 34	0,00	99 680,00	99 680,00				4 921,00	

Extension RAM SMA Nousty (35)									
Dépenses:					Recettes:				
Articles	Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
2184	Mobilier	43 710,07	2 000,00	45 710,07	10222	FCTVA		57 173,00	57 173,00
2313	Construction	82 452,35		82 452,35	1321	DETR	110 093,00		110 093,00
	Parking personnel et réparation voirie BCDL		9 000,00	9 000,00	1323	Département	52 012,85		52 012,85
	TOTAL opération 35	126 162,42	11 000,00	137 162,42			162 105,85	57 173,00	219 278,85

PLANIFICATION (45)

Dépenses:				Recettes:		
Articles		Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Articles	Intitulé	Montant
202	PLUI		101 224,00			
202	PLU Cartes avant le 31/12/16		92 364,00			
202	DUP captage eaux potables Ger		2 500,00			
202	Levée amendement Dupont		2 000,00			
	TOTAL opération 45	0,00	198 088,00			0,00

Rénovation Bâtiment à vocation sociale (24)

Dépenses:				Recettes:		
Articles	Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Articles	Intitulé	Montant
2313	Travaux		300 000,00	10222	FCTVA	53 159,00
2313	Maîtrise d'œuvre		14 625,00	1327	Etat (Fds européens PCV)	84 000,00
2313	SPS		2 820,00	1321	DETR	82 000,00
2313	Bureau de contrôle		6 618,00			
	TOTAL opération 24	0,00	324 063,00			219 159,00

Extension Maison de la Santé Pluridisciplinaire (44)

Dépenses:					Recettes:				
Articles	Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
2315	Construction	53 875,60		53 875,60	10222	FCTVA		20 374,00	374,00
	Butte et marquage parking		1 272,00	1 272,00	1327	Leader		48 000,00	48 000,00
2184	Équipement bureaux		2 000,00	2 000,00	1321	DETR	39 843,00		843,00
					1323	CD 64	11 676,00		11 676,00
	TOTAL opération 44	53 875,60	3 272,00	57 147,60				51 519,00	68 374,00
									119 893,00

Aménagement du barrage du Gabas (26)

Dépenses:					Recettes:				
Article s	Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
2314	Constructions sur sol d'autrui	3 750,11		3 750,11	10222	FCTVA		1 805,00	1 805,00
	Clôture du théâtre de verdure		11 000,00	11 000,00					
	TOTAL opération 44	3 750,11	11 000,00	14 750,11				0,00	1 805,00
									1 805,00

Enfin, en conclusion, même si les propositions budgétaires pour l'année 2018 peuvent sembler se faire sous de bons auspices, il ne faut pas oublier, pour les années à venir, les charges obligatoires supplémentaires, qui vont immanquablement peser sur les finances communautaires :

DIFFUSEUR DE MORLAÀS-BERLANNE :

Part de la CCNEB- 800 000 € HT - déclinée comme suit:

- 4,5% en 2019 soit 36 000 € HT
- 4,5% en 2020 soit 36 000 € HT
- 10 % en 2021 soit 80 000 € HT
- 74 % en 2022 soit 592 000 € HT
- 7 % en 2023 soit 56 000 € HT

PCAET :

- Coût de l'étude entre 40 et 60 000 €
- Chiffrer ensuite les plans d'actions

GEMAPI :

Pour l'instant financement par la taxe

SYNDICAT MIXTE DU NUMÉRIQUE :

- Contribution au budget général (fonctionnement courant + partage financier des subventions):
 - 2018 : 12 552 €
 - 2019 : 27 976 €
 - 2020 : 30 980 €.....+ 2% par an sur simulation.
- Contribution au budget annexe (travaux):
 - 2018 : 266 398 € (*ancien calendrier*)
 - 2019 : 538 698 €
 - 2020 : 550 589 €
 - 2021 : 568 886 €
 - 2022 : 570 928 €
 - 2023 : 572 969 €
 - 2024 : 91 523 €.

M. CARRERE trouve la capacité investissement de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (2,6 millions euros) particulièrement faible. Outre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, il faut vendre les terrains de la zone Berlanne Ouest. A la demande de M CAZENAVE, il est expliqué les raisons de technique comptable pour lesquelles apparaît une avance au budget annexe de Berlanne Ouest.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2018,

Vu l'avis favorable du bureau du 29 mars 2018,

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « budget général » pour 2018 arrêté comme présenté :
 - au niveau du chapitre pour la section du fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre des opérations pour la section investissement.

VOTANTS : 70

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fin de la séance à 23h15.

Vous voudrez bien faire part de vos remarques avant 26 mai 2018.